

Déclaration préalable des représentant.es FSU au CST de la Région Nouvelle Aquitaine – 28 mai 2026

Monsieur le Questeur, Madame la Vice-Présidente,

Mesdames et Messieurs les élu.es,

Monsieur le Directeur Général des services,

Cher.es collègues,

Nous souhaitons interpellier les représentant.es de la collectivité à l'occasion de cette dernière réunion du CST avant la période estivale, sur quatre questions importantes.

La première porte sur les conditions climatiques que nous connaissons depuis une semaine, qui affectent défavorablement les conditions de travail de nos collègues. La situation s'aggrave puisque depuis hier, 4 départements en Nouvelle Aquitaine (33, 16, 17, 79) ont été placés en vigilance orange par Météo-France, à partir de laquelle l'organisation du travail doit être adaptée.

Nous demandons que les mesures d'adaptation soient rappelées à l'ensemble des encadrants (siège et lycées) ainsi qu'aux autorités fonctionnelles des EPLE prioritairement dans les 4 départements concernés.

Le secrétariat collégial de la F3SCT a proposé l'inscription d'un point sur le sujet à l'ordre du jour de la réunion du 25 juin, mais nous voudrions dès à présent – au-delà des mesures ponctuelles d'adaptation qui sont indispensables - que soit engagé avec la contribution du réseau des assistants et assistantes de prévention, un travail d'identification des espaces de travail les plus exposés et pour lesquels des aménagements pourraient être réalisés rapidement (ventilation, pose de stores, de rideaux adaptés ou de filtres solaires,...) afin de réduire dans ces espaces l'exposition des agent.es aux chaleurs excessives.

La deuxième porte sur le renchérissement des coûts de transport pour la majorité des agents qui n'ont pas d'alternative pour se rendre sur leur lieu de travail. La crise dure depuis maintenant 3 mois et on ne voit pas de perspectives se dessiner pour un retour à une situation qui serait moins inacceptable.

La semaine passée le Gouvernement a consenti un doublement du montant de l'indemnité « gros rouleurs », portée à 100 €, auxquels certains collègues peuvent ouvrir droit sous condition de ressources et de distance parcourue. Quant à la prime carburant que les employeurs du secteur privé peuvent verser à leurs salarié.es (portée à 600 € au maximum), elle ne semble pas être applicable au secteur public. <https://presse.economie.gouv.fr/des-mesures-ciblees-en-faveur-des-agents-publics-face-a-la-hausse-des-carburants/>

La Région ne peut rester sans apporter de réponse à ses agent.es, nous réitérons donc notre demande, déjà formulée lors du précédent CST, d'ouvrir la possibilité de télétravailler de façon

dérogatoire, 3 à 4 jours par semaine, au moins pour les mois de juin à août. L'Etat-employeur, dans une récente instruction adressée à ses administrations, les invite à élargir les possibilités de télétravail des agents. La Région-employeuse pourrait adopter une démarche similaire.

En outre, dans le cadre de la promotion des alternatives à la voiture individuelle, la Région doit renforcer sa communication autour des dispositifs existants : plate-forme de covoiturage « Covoit' Modalys », forfait mobilités durables, prise en charge à 75 % des abonnements aux transports publics, et mettre en place la prime transports (véhicules électriques ou hybrides) prévue à l'article L.3261-3 du Code du travail.

Enfin, concernant les frais de déplacement professionnels, l'Etat a annoncé une augmentation très modeste (3,2%) et qui plus est provisoire, des frais kilométriques en cas d'utilisation d'un véhicule personnel. Il nous a été annoncé qu'un décret devrait permettre l'application de cette mesure à la FPT. Nous attendons que la Région l'applique dès parution du décret.

Nous voulons dans notre troisième interpellation vous faire part d'une interrogation. Nous avons constaté que cette année une seule demande de révision du compte-rendu de l'Entretien professionnel annuel est parvenue en CAP (contre entre 10 et 20 les années précédentes) et aucune en CCP, pour plus de 8000 agents évalués. On pourrait s'en réjouir si ce constat traduisait un parfait accord entre évaluateurs et évalués, ce n'est hélas pas notre analyse au regard du nombre d'agents qui nous ont fait part de leur désaccord avec certaines appréciations portées sur leur travail de l'année, des nombreux conflits encadrants / agents dont nous avons connaissance et également des agents qui nous ont indiqué de pas avoir pu déposer leur demande de recours, la collectivité leur ayant opposé le non- respect du délai de 15 jours.

Nous demandons que dans les mois qui viennent un temps d'analyse partagée soit prévu entre la Région et les syndicats, nourri par des données chiffrées notamment sur le nombre de conciliations opérées par la DRH, sur le nombre de recours déposés où les agents se sont désistés, sur les recours hors délai,...

Le non-examen de ces situations par la CAP ou la CCP prive les agents d'une procédure contradictoire qui est transparente, et renforce le processus de dévitalisation des CAP et de la CCP amorcé par la loi TFP de 2019, ce au détriment du dialogue social et des droits des agents.

Enfin, et ce sera le 4^{ème} et dernier point de notre intervention, vous nous avez Monsieur le DGS, informé il y a deux semaines de l'engagement d'un travail avec l'encadrement autour de la GPEEC, notamment sur les trajectoires professionnelles, le lien entre missions et moyens, la polyvalence, la flexibilité des modes d'organisation internes. Vous nous avez indiqué que les instances paritaires seront évidemment saisies de ces questions. Cependant un tel chantier avec des implications potentielles très fortes pour les agents ne peut être conduit sans un dialogue approfondi avec les organisations syndicales, par exemple dans le cadre du Comité de dialogue social ou de groupes de travail dédié. Malgré un agenda social chargé, nous vous indiquons notre disponibilité pour travailler sur ces sujets.

Merci par avance de vos réponses.

Déclaration préalable des représentant.es FSU au CST de la Région Nouvelle Aquitaine – 28 mai 2026

Monsieur le Questeur, Madame la Vice-Présidente,

Mesdames et Messieurs les élu.es,

Monsieur le Directeur Général des services,

Cher.es collègues,

Nous souhaitons interpellier les représentant.es de la collectivité à l'occasion de cette dernière réunion du CST avant la période estivale, sur quatre questions importantes.

La première porte sur les conditions climatiques que nous connaissons depuis une semaine, qui affectent défavorablement les conditions de travail de nos collègues. La situation s'aggrave puisque depuis hier, 4 départements en Nouvelle Aquitaine (33, 16, 17, 79) ont été placés en vigilance orange par Météo-France, à partir de laquelle l'organisation du travail doit être adaptée.

Nous demandons que les mesures d'adaptation soient rappelées à l'ensemble des encadrants (siège et lycées) ainsi qu'aux autorités fonctionnelles des EPLE prioritairement dans les 4 départements concernés.

Le secrétariat collégial de la F3SCT a proposé l'inscription d'un point sur le sujet à l'ordre du jour de la réunion du 25 juin, mais nous voudrions dès à présent – au-delà des mesures ponctuelles d'adaptation qui sont indispensables - que soit engagé avec la contribution du réseau des assistants et assistantes de prévention, un travail d'identification des espaces de travail les plus exposés et pour lesquels des aménagements pourraient être réalisés rapidement (ventilation, pose de stores, de rideaux adaptés ou de filtres solaires,...) afin de réduire dans ces espaces l'exposition des agent.es aux chaleurs excessives.

La deuxième porte sur le renchérissement des coûts de transport pour la majorité des agents qui n'ont pas d'alternative pour se rendre sur leur lieu de travail. La crise dure depuis maintenant 3 mois et on ne voit pas de perspectives se dessiner pour un retour à une situation qui serait moins inacceptable.

La semaine passée le Gouvernement a consenti un doublement du montant de l'indemnité « gros rouleurs », portée à 100 €, auxquels certains collègues peuvent ouvrir droit sous condition de ressources et de distance parcourue. Quant à la prime carburant que les employeurs du secteur privé peuvent verser à leurs salarié.es (portée à 600 € au maximum), elle ne semble pas être applicable au secteur public. <https://presse.economie.gouv.fr/des-mesures-ciblees-en-faveur-des-agents-publics-face-a-la-hausse-des-carburants/>

La Région ne peut rester sans apporter de réponse à ses agent.es, nous réitérons donc notre demande, déjà formulée lors du précédent CST, d'ouvrir la possibilité de télétravailler de façon

dérogatoire, 3 à 4 jours par semaine, au moins pour les mois de juin à août. L'Etat-employeur, dans une récente instruction adressée à ses administrations, les invite à élargir les possibilités de télétravail des agents. La Région-employeuse pourrait adopter une démarche similaire.

En outre, dans le cadre de la promotion des alternatives à la voiture individuelle, la Région doit renforcer sa communication autour des dispositifs existants : plate-forme de covoiturage « Covoit' Modalys », forfait mobilités durables, prise en charge à 75 % des abonnements aux transports publics, et mettre en place la prime transports (véhicules électriques ou hybrides) prévue à l'article L.3261-3 du Code du travail.

Enfin, concernant les frais de déplacement professionnels, l'Etat a annoncé une augmentation très modeste (3,2%) et qui plus est provisoire, des frais kilométriques en cas d'utilisation d'un véhicule personnel. Il nous a été annoncé qu'un décret devrait permettre l'application de cette mesure à la FPT. Nous attendons que la Région l'applique dès parution du décret.

Nous voulons dans notre troisième interpellation vous faire part d'une interrogation. Nous avons constaté que cette année une seule demande de révision du compte-rendu de l'Entretien professionnel annuel est parvenue en CAP (contre entre 10 et 20 les années précédentes) et aucune en CCP, pour plus de 8000 agents évalués. On pourrait s'en réjouir si ce constat traduisait un parfait accord entre évaluateurs et évalués, ce n'est hélas pas notre analyse au regard du nombre d'agents qui nous ont fait part de leur désaccord avec certaines appréciations portées sur leur travail de l'année, des nombreux conflits encadrants / agents dont nous avons connaissance et également des agents qui nous ont indiqué de pas avoir pu déposer leur demande de recours, la collectivité leur ayant opposé le non- respect du délai de 15 jours.

Nous demandons que dans les mois qui viennent un temps d'analyse partagée soit prévu entre la Région et les syndicats, nourri par des données chiffrées notamment sur le nombre de conciliations opérées par la DRH, sur le nombre de recours déposés où les agents se sont désistés, sur les recours hors délai,...

Le non-examen de ces situations par la CAP ou la CCP prive les agents d'une procédure contradictoire qui est transparente, et renforce le processus de dévitalisation des CAP et de la CCP amorcé par la loi TFP de 2019, ce au détriment du dialogue social et des droits des agents.

Enfin, et ce sera le 4^{ème} et dernier point de notre intervention, vous nous avez Monsieur le DGS, informé il y a deux semaines de l'engagement d'un travail avec l'encadrement autour de la GPEEC, notamment sur les trajectoires professionnelles, le lien entre missions et moyens, la polyvalence, la flexibilité des modes d'organisation internes. Vous nous avez indiqué que les instances paritaires seront évidemment saisies de ces questions. Cependant un tel chantier avec des implications potentielles très fortes pour les agents ne peut être conduit sans un dialogue approfondi avec les organisations syndicales, par exemple dans le cadre du Comité de dialogue social ou de groupes de travail dédié. Malgré un agenda social chargé, nous vous indiquons notre disponibilité pour travailler sur ces sujets.

Merci par avance de vos réponses.